

NOTICE D'UTILISATION APPARTEMENT

La notice d'utilisation appartement est une partie essentielle du contrat de location



Vous trouverez ci-après des conseils sur l'entretien et le nettoyage, la manipulation des équipements techniques, ainsi que des informations importantes sur la loi de déclaration, les assurances ou le système de prélèvement SEPA, etc. Dans certains cas, si vous louez votre propre appartement, vous êtes supposé connaître ces conseils.

Ils sont destinés à vous faciliter l'utilisation des équipements et des installations disponibles dans la propriété louée. Nous avons acquis cette expérience au fil des ans et nous souhaitons la partager avec vous. Ils protègent nos biens, mais surtout vous profiterez longtemps des installations et des équipements de l'appartement. Tous les appartements n'ont pas le même équipement. Par conséquent, si votre appartement dispose de l'équipement mentionné, veuillez prêter attention à ces notes.

1. Loi de déclaration

Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue en tant que nouveau locataire de HWG mbH et une bonne coopération entre le locataire et le propriétaire. Nous aimerions attirer votre attention sur les obligations découlant de la loi fédérale de déclaration (MG) dans la version de l'annonce du 11 octobre 2016 :

- Toute personne qui emménage dans un appartement doit se déclarer au service de l'habitant dans un délai de deux semaines.
- Toute personne qui déménage d'un appartement et n'emménage pas dans un nouvel appartement en Allemagne, doit annuler son inscription au service de l'habitant dans un délai de deux semaines après le déménagement.

Toute infraction à la loi peut être punie par une amende allant jusqu'à 1.000 €.

2. Paiement du loyer par procédé de virement SEPA

Le procédé de virement SEPA a, pour vous et aussi pour nous, des avantages décisifs dont nous souhaitons vous entretenir. Vous pouvez faire prélever de votre compte le loyer courant et les possibles charges de fonctionnement par votre bailleur au moyen du procédé SEPA. Ainsi, vous ne pouvez pas manquer la date de paiement. De plus, vous n'avez pas à vous déplacer jusqu'à votre banque et vous économisez les frais de virement. Les frais pour d'éventuelles modifications de contrat permanent sont également supprimés.

Vous nous aidez à réaliser des économies dans la gestion. Vous avez plus de sécurité, car toute erreur de transfert est exclue. De plus, vous économisez du temps car nous surveillons automatiquement la date d'échéance de paiement du loyer.

La participation au procédé de virement SEPA est sur la base du volontariat et peut être révoquée à tout moment. Dans le cas d'un prélèvement normal, aucun frais ne vous est facturé. Pour un mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez exiger le remboursement du montant dans un délai de huit semaines à partir de la date de prélèvement. Pour les remboursements ou prélèvements non justifiés en raison de couverture insuffisante du compte le jour du prélèvement, la banque prélève des frais de remboursement qui sont à la charge de la personne à l'origine du problème. Les frais de remboursement sont de différentes hauteurs selon les banques.

Si vous souhaitez participer au procédé de paiement par prélèvement, nous vous demandons de bien vouloir remplir totalement le mandat de prélèvement SEPA, de le signer et de nous le faire parvenir. Nous ferons ensuite le prélèvement des montants correspondants à la date convenue. Si, entre-temps, il devait y avoir une modification dans les coordonnées bancaires, il est alors indispensable de fournir un nouveau mandat de prélèvement SEPA par écrit. Pour ce faire, veuillez vous mettre à temps en relation avec nous.

Les montants prélevés vous sont indiqués dans le relevé bancaire ou dans des annonces de prélèvements. Et pour terminer, avec le procédé de prélèvement, les montants d'avoir, p. ex. pour les charges de fonctionnement, sont décomptés avec le loyer dû. Ici aussi vous épargnez du temps et vous gagnez en sécurité. Nous nous réjouissons que vous puissiez participer au procédé de prélèvement SEPA.

3. Couverture d'assurance

Assurance des biens – assurance sur le mobilier

Parmi les assurances des biens, on dénombre toutes les assurances qui assurent les biens contre toute forme de dommage, de vol etc. Sous biens, on entend, en principe, tous les objets mobiles (affaires personnelles comme les vêtements, les meubles, les objets d'agencement et de valeur) et les biens immobiliers (bâtiments, éléments essentiels et accessoires de bâtiment).

Vous, en tant que locataire, en concluant une assurance sur le mobilier, vous obtenez un dédommagement conforme aux conditions convenues explicitement pour tout dommage si un **sinistre assuré** se produit sur **les biens mobiles assurés**. En cas de sinistres désignés ci-dessous, votre propriété **n'est pas** assurée par le bailleur et ce dernier ne peut pas vous la remplacer.

Mobilier assuré (affaires)

- L'appartement mentionné dans le contrat d'assurance, y compris la cave, pour lequel vous supportez le risque 4, c'est-à-dire uniquement ce qui vous appartient
- votre mobilier comprend par exemple : meubles, appareils électroménagers, vêtements, bijoux et objets de valeur, tous les objets déposés dans la cave, les vélos, les revêtements de sol ou tapis que vous avez posés ainsi que les tapisseries, les volets roulants etc. que vous avez installés.

Sinistres assurés Danger/Causes du sinistre

- **Eau courante, rupture de canalisations, dégâts du gel**

L'eau courante est l'eau qui sort des conduites prévues à cet effet pour l'alimentation en eau ou le chauffage de l'eau chaude ou de la vapeur à cause de rupture de canalisations ou dégâts du gel, contrairement à ce qui est prévu.

Les frais sont remboursés pour :

- la suppression des dommages collatéraux sur les affaires assurées, p. ex. meubles, tapis, tapisseries imbibées d'eau ou appareils électriques rendus inutilisables à cause de l'eau (lave-linge, téléviseur etc.) dans l'appartement ou dans la cave

- **Feu, foudre, explosion**

Un incendie est un **feu** qui a été déclenché sans un foyer dédié ou qui l'a occasionné et qui se répand de par sa propre énergie ; **la foudre** est le passage direct d'un éclair sur des choses ; **une explosion** est une manifestation brutale de force suite à une dilatation de gaz ou de vapeur ; les sinistres dus au feu d'usage utile sont assurés, tout comme les sinistres de surtension et autres.

- **Tempête** (est un mouvement d'air dû aux intempéries avec une force minimum de 8) **et grêle**

Remboursement des frais pour :

- la suppression des dommages indirects, p. ex. lorsqu'un arbre déraciné cause des dommages dans votre appartement ou sur vos biens mobiliers. Les dommages pour pénétration de pluie ne sont pas réglés, sauf si une branche détruit la vitre d'une fenêtre par laquelle l'eau de pluie pénètre et endommage votre mobilier.

- **Bris de vitres**

Le locataire prend connaissance que le bailleur ne rembourse pas les bris de vitres de fenêtre à verre isolant et il recommande de conclure un contrat d'assurance inclus dans l'assurance des biens mobiliers.

- **Effraction et vol**

Une personne tierce non autorisée a pénétré avec de fausses clés ou d'autres outils dans votre appartement ou votre cave ou bien a tenté de le faire. Le vol simple ne peut pas être assuré.

Remboursement des frais pour :

- la suppression des dommages sur les portes, les serrures, les fenêtres, les volets roulants et les grilles de protection
- les affaires dérobées et les éventuels dommages dus au vandalisme

Dans de tels sinistres, l'objectif des voleurs est le contenu, c'est-à-dire le mobilier. Pour atteindre ce qu'il veut voler, en règle générale, le voleur détériore par exemple la porte d'entrée, la fenêtre, la vitre

ou la porte de la cave. Pour cette raison, les compagnies d'assurance ont affecté au mobilier de telles constellations de dommages sur le bâtiment car c'est ce qui est assuré qui intéresse le voleur. L'assurance des biens mobiliers assure aussi des frais « pour réparations de dommages sur le bâtiment qui ont été causés dans l'appartement/la cave suite à un vol par effraction ou à la tentative d'un tel acte dans l'appartement/la cave par vandalisme après l'effraction ».

Assurance responsabilité civile – Assurance responsabilité civile privée

Il vous faut une assurance privée en tant que personne privée (entre autres comme responsable de famille, propriétaire ou locataire d'une habitation occupée par vous-même) mais aussi en tant que piéton ou cycliste car on ne peut jamais exclure que d'autres (un tiers) subissent des dommages par votre comportement ou par le comportement de vos enfants ou proches.

L'assurance responsabilité civile est une assurance pour les sinistres. Elle garantit à l'assuré une protection en cas de sinistre qui

- cause des dommages corporels, comme la mort, des blessures ou des dommages sur la santé de personnes humaines
ou
- cause des dommages matériels comme les endommagements ou la destruction d'objets

et pour les suites de ceux-ci vous pouvez être tenus par un tiers de verser des dédommagements en raison des dispositions légales de responsabilité civile de teneur privée. Ici, ne sont pas assurés les dommages qui l'on subit soi-même, que l'on a causé avec préméditation ainsi que les amendes et pénalités.

Étendue de la protection de l'assurance

Les tâches des assurances responsabilité civile consistent à contrôler la question si et quand et à quel montant il existe pour vous une obligation de dédommagement, de réparation du dommage en argent et de la protection d'exigences de dédommagements non justifiés. De plus, l'assurance responsabilité civile prend aussi en charge le risque du procès, c'est-à-dire les frais d'avocat et de procès dans le cas d'une confrontation devant les tribunaux.

Elle ne couvre pas les propres dommages mais les dommages corporels et matériels des tiers causés aux autres par votre propre faute, comme la négligence, l'imprudence et l'inconscience.

Si un dommage est constaté et pour lequel il faut faire un dédommagement, alors l'assurance responsabilité civile paie, en cas d'exigences justifiées, un montant aux sinistrés à hauteur du dommage démontré, cependant au plus jusqu'à une somme de couverture convenue. En règle générale, la personne devant faire le remplacement doit rétablir l'état qui existait avant le sinistre.

Seuls les dommages externes sont réglés par l'assurance responsabilité civile à la valeur du moment car le sinistré ne doit pas être plus avantagé que ce qu'il était avant le sinistre.

Cas pratiques :

Votre lave-linge déborde et cause des dommages sur notre bâtiment et des dégâts des eaux sur l'équipement du locataire se trouvant dans l'appartement du dessous. Le bailleur et le locataire de l'appartement se trouvant sous le vôtre peuvent vous demander des dédommagements. Un objet tombe dans la baignoire, cause des fissures et provoquant des fuites. Vous tapez avec un objet contre la porte d'entrée. La vitre de la porte est cassée. Dans les deux cas, le bailleur peut exiger un dédommagement de votre part. Si on ne peut pas vous reprocher la préméditation ou la négligence grossière, votre assurance responsabilité civile règle de tels sinistres.

Pour conclure une police d'assurance, si vous avez des questions, veuillez vous adresser à une compagnie d'assurance de votre choix.

4. Détecteurs de fumée

Fonctionnement

Les détecteurs de fumée sont en mesure de reconnaître de fines particules causées par un incendie en quelques minutes et de l'indiquer par un signal sonore très audible.

Les détecteurs de fumée servent à avertir à temps des fumées d'incendie et d'incendies pour que les habitants de la maison et des appartements réagissent de manière appropriée au risque et puissent alerter les pompiers. Ils empêchent ni un incendie ni ne le combattent ou encore moins l'éteignent. Ils n'alertent pas non plus les pompiers ni autres centres d'aide. Ils ne remplacent aucune assurance de quel type que ce soit.

Les détecteurs de fumée ne doivent pas être démontés ni être mis hors service.

Avis pour l'entretien et contrôle de l'alarme

Le détecteur de fumée effectue un contrôle automatique, non acoustique, de l'alarme toutes les 8 à 10 secondes. Pour un contrôle manuel de l'alarme, veuillez appuyer sur la touche utilisateur de l'appareil. Une alarme doit retentir. En appuyant sur la touche utilisateur, tout le détecteur de fumée est contrôlé. N'essayez pas de tester le détecteur avec une flamme ou un feu.

Ceci peut endommager le détecteur de fumée.

Il est recommandé d'aspirer occasionnellement le détecteur de fumée avec un aspirateur. À cette occasion, ne pas toucher l'appareil avec la buse d'aspiration.

Comportement en cas de pannes et en cas d'incendie.

Causes possibles d'une erreur d'alarme ou d'une panne :

- encrassement extrême par la poussière,
- cuisson avec beaucoup de fumée directement sous un détecteur de fumée,
- travaux de soudure, de brasage ou de sciage,
- variations élevées de la température ainsi que
- formation de condensation.

Le détecteur de fumée doit être protégé contre de telles sources d'erreur.

Avis sur le comportement :

- ne pas fumer directement sous le détecteur de fumée
- lors de travaux de rénovations, ne peindre en aucun cas le détecteur de fumée
- éviter tout contact avec des détergents ou d'autres produits chimiques
- nettoyer régulièrement l'appareil

Même si la cause d'une alarme est incertaine, il pourrait s'agir d'un véritable incendie.

Si le détecteur de fumée émet un son, examinez immédiatement vos pièces.

Si vous ne constatez aucun incendie, alors aérez votre appartement suffisamment. Pour interrompre l'alarme, appuyez sur la touche utilisateur du détecteur de fumée. N'enlevez en aucun cas la pile.

Comportement en cas d'incendie

1. Localiser le foyer de l'incendie.
2. Appelez les pompiers au 112.
3. Avertissez vos colocataires.
4. Quittez immédiatement le bâtiment et, en chemin vers l'extérieur, fermez toutes les portes pour éviter la propagation de l'incendie.
5. Combattez l'incendie uniquement si vous et les autres personnes ne sont pas en danger.

5. Un habitat sain – Chauffer et aérer correctement

Veuillez tenir compte des avis de la brochure fournie avec le contrat de location concernant un chauffage et une aération corrects.

6. Eau potable propre - Prévention des légionelles

Les légionelles sont des bactéries qui se trouvent naturellement dans l'eau en faibles concentrations. Afin d'éviter des concentrations très élevées, les instructions suivantes doivent être respectées :

- Veuillez tirer de l'eau régulièrement à tous les points d'eau de la salle de bains et de la cuisine de votre domicile. La circulation de l'eau empêche l'eau stagnante dans les tuyaux et empêche la formation de légionelles.
- La formation de légionelles est possible, surtout pendant les vacances, car l'eau des canalisations

s'immobilise. C'est pourquoi, après une longue absence, il faut faire couler l'eau chaude pendant au moins trois minutes et l'eau froide pendant au moins une minute.

Ces mesures permettront de réduire considérablement les risques pour la santé.

7. Thermostats de chauffage

Toute installation moderne de chauffage est équipée de vannes thermostatiques. Elles régulent la phase de chauffage pour chaque radiateur et aident à économiser des frais de chauffage.

Voici comment fonctionnent les thermostats

Le thermostat de radiateur se compose d'une partie inférieure dans laquelle se trouve une vanne et d'une tête de thermostat. C'est là que se trouve le cœur du thermostat : une sonde de température remplie de liquide ou de gaz qui commande l'ouverture et la fermeture de la vanne. À l'aide d'une sonde de température, la vanne thermostatique mesure en permanence la température ambiante et règle ensuite le débit de l'eau chaude du radiateur de telle manière à maintenir constante la température souhaitée dans la pièce.

Si, dans la pièce, la température monte plus que ce qui est réglé sur le thermostat, par exemple à cause du soleil qui brille par la fenêtre, alors le liquide se dilate et ferme la vanne. Moins d'eau ou pas d'eau passe dans le radiateur. Ainsi, la pièce n'est chauffée que quand c'est nécessaire. Ceci économise de l'énergie. Une condition importante est, cependant, que le thermostat ne soit pas caché par des rideaux ou des meubles. Sinon, il se crée une accumulation de chaleur et la vanne se ferme avant que la pièce ait atteint la température souhaitée. S'il fait plus froid, le liquide se rétracte et une pointe de transfert ouvre la vanne. De l'eau chaude s'écoule de nouveau dans le radiateur qui fournit plus de chaleur. Ceci se produit jusqu'à ce que la température réglée soit atteinte de nouveau.

La température souhaitée peut être réglée manuellement en tournant la tête du thermostat grâce à une graduation à cinq chiffres :

Tournée vers la droite (niveau 1), la tête de thermostat est vissée plus proche de la vanne, l'ouverture de la vanne est limitée et la température ambiante baisse.

Tournée vers la gauche (niveau 5), la vanne est ouverte plus grand, Ainsi, plus d'eau chaude passe dans le radiateur et la température ambiante réglée est plus élevée.

En règle générale, le niveau 1, indépendamment de la marque, signifie une température ambiante d'environ 12°C, chaque niveau supérieur augmente de trois à quatre °C. Ainsi, par exemple, le niveau 3 d'une graduation à cinq chiffres sur la tête du thermostat signifie une température ambiante souhaitée de 20 à 21°C.

Beaucoup d'utilisateurs s'imaginent une vanne thermostatique comme un robinet : plus il est ouvert, plus il fera chaud rapidement. L'arrivée de la chaleur vers le radiateur est effectivement commandée par une sonde de température dans la tête du thermostat. Cette sonde ouvre ou ferme la vanne d'eau chaude en fonction de la température ambiante. Lorsque la vanne thermostatique est totalement ouverte, vous ne chauffez donc pas plus vite mais plus longtemps — jusqu'à ce que la température ambiante réglée soit atteinte.

Pourquoi n'y a-t-il aucune indication de température sur la tête de thermostat mais des chiffres ?

Les thermostats régulent la température ambiante. La température ambiante obtenue dans une pièce ne dépend pas uniquement du réglage de la vanne thermostatique. Ainsi, par exemple, dans une niche de radiateur avec rebord de fenêtre il peut se former une accumulation de chaleur qui est signalée au thermostat si bien qu'il se ferme bien que la pièce ne soit pas encore chaude. La graduation à chiffres sur la tête du thermostat sert donc uniquement à s'orienter.

Est-ce que l'on économise de l'énergie en fermant les thermostats en cas de longue absence et en abaissant ainsi nettement la température ambiante ?

Deux facteurs jouent ici un rôle : la composition de l'enveloppe du bâtiment et la différence de température entre dehors et dedans. En règle générale, plus de la chaleur s'échappe, plus la température intérieure est élevée. Pour cette raison, on perd généralement moins d'énergie lorsque la température ambiante est baissée sur une longue période d'absence. Sur les bâtiments anciens mal isolés, l'économie par abaissement de la température des radiateurs est donc la plus élevée. Les températures ambiantes ne doivent donc pas être trop abaissées sinon le risque de moisissure augmente. De plus, pour gérer la température, il faut prévoir suffisamment temps pour réchauffer les pièces.

8. Cheminées, fours et fourneaux

Il faut toujours boucher de manière hermétique et sans risque d'incendie les conduits de cheminées qui ne sont pas utilisés. Les fourneaux et fours ainsi que les autres mobiliers mis à disposition par le bailleur doivent être entretenus avec soin.

9. Ventilations

Les cuisines intérieures et les salles de bains (c'est-à-dire les pièces sans fenêtre) sont ventilées par une VMC avec une tourelle d'extraction centrale. Ces tourelles d'extraction sont conçues de telle manière que le même volume d'air est extrait dans chaque pièce. Pour garantir une répartition uniforme de l'air, des éléments de capture d'air à réglage unique (généralement appelés extracteurs permanents) sont installés.

Tout l'équilibre du système d'extraction d'air vicié peut être perturbé par un mauvais réglage de ces extracteurs permanents. Pour cette raison, dans leur propre intérêt, les locataires ne sont pas autorisés à dérégler, démonter, boucher coller ou mettre d'une autre façon hors service les ouvertures de ventilation. Pour la même raison, le locataire n'est pas autorisé à brancher des hottes d'aspiration ou des ventilateurs de salle de bain sur la VMC.

Si nécessaire, les fenêtres sont équipées de dispositifs de ventilation pour une ventilation forcée de l'appartement. Cette ventilation est nécessaire pour garantir le besoin en air frais des VMC dans les cuisines intérieures et les salles de bain et sert en même temps pour éviter la formation de moisissure. Veuillez également tenir compte des remarques sur le bon chauffage et la bonne ventilation.

10. Toit et façade

Si d'importants travaux de rénovation ont été effectués sur les murs extérieurs et le toit du bâtiment, entre autres spécialement sur les secteurs des loggias et des balcons, veuillez respecter les remarques suivantes. Toutes les surfaces ont été vitrifiées avec une couche élastique pour éviter la formation de fissures si bien qu'un dommage mécanique ne peut pas être un cas de garantie pour l'entreprise exécutante. De plus, ceci conduit à une détérioration de l'isolation thermique. Pour cette raison, il est interdit d'endommager les murs extérieurs. Il s'agit des dommages suivants :

- l'installation d'antennes paraboliques, d'éclairages extérieurs, de séchoirs, d'antennes radio, de stores, d'habillages et autres.
- le perçage des sols et plafonds de loggia et de balcon
- l'installation de fenêtres de loggia et de balcon
- l'installation de bacs à fleurs sans coque de suspension

Le mur de séparation de la loggia ou du balcon ne doit pas être percé. Aucun objet ne doit être apposé car il ne s'agit pas d'un mur porteur.

Sur le toit plat, aucune antenne radio ou autre ne doit être installée. Le toit ne sert pas à un usage commun.

11. Fenêtres et portes

Astuces pour le premier nettoyage

Enlevez les projections de calcaire et de ciment avec de l'eau et un peu de détergent. Les joints et les ferrures peuvent mal fonctionner si les résidus de mortier ne sont pas enlevés.

Astuces pour l'entretien

Ne pas utiliser de produits abrasifs ni de solvants comme l'acétone ou du diluant. Les cadres de fenêtres et les joints sont attaqués par de telles substances agressives. Mettre quelques gouttes d'huile tous les ans ou tous les deux ans dans les ferrures pour que les fenêtres puissent toujours s'ouvrir et se fermer facilement.

Fixation des accessoires de fenêtres

Les stores, les rideaux de vitres et autres ne doivent pas être fixés par perçage des cadres et vantaux de fenêtres.

Veillez utiliser des bandes adhésives courantes pour rideaux de vitre ou de la colle qui n'attaque pas le plastique. Il est préférable de fixer les accessoires de fenêtre sur le mur ou au plafond au-dessus de la fenêtre.

Les portes et cadres peuvent être décorés par collage avec des pastilles de colle repositionnables.

Toute modification de couleur est interdite. Il est interdit de faire des trous.

Si de nouvelles portes d'entrées ont été installées, celles-ci doivent comporter des plaques de nom de même type. Il est absolument interdit d'installer des verrouillages et serrures supplémentaires car les nouvelles portes répondent aux exigences de sécurité exigées.

12. Carrelage

Les fixations nécessaires doivent se faire avec des dispositifs de collage. Si des trous ne peuvent pas être évités, ils doivent exclusivement être réalisés dans les joints ou dans le croisement de carrelage. À la fin du contrat de location, il faut enlever toutes les chevilles et boucher les trous avec du mortier à joint de même couleur.

13. Stratifiés et parquets

Si votre appartement est équipé d'un sol en stratifié ou en parquet, veuillez respecter les consignes de nettoyage et d'entretien suivantes. Tout sol en stratifié et parquet est soumis à une usure naturelle. Afin de conserver longtemps la surface du sol, il faut le protéger par des mesures préventives contre tout dommage. Pour ce faire, il faut un paillason à l'entrée pour ne pas apporter sur le sol la saleté qui agit comme du papier de verre sur la surface. Sur les tables et chaises, il faut apposer des patins en feutre. La conservation de la valeur des sols en stratifié et parquet et aussi du bien-être des personnes nécessite un climat d'habitation sain d'environ 55 à 65 % d'humidité relative de l'air à une température ambiante d'environ 20°C. Si, pendant la période de chauffe, on passe nettement en dessous de l'humidité de l'air requise, nous recommandons d'utiliser un humidificateur d'air électrique (vaporisateur) pour éviter un assèchement des sols. En passant en dessous de l'humidité normale de l'air, il faut s'attendre à avoir des fissures fines et, éventuellement, une légère électricité statique qui, en règle générale, se normalisent lorsque les taux d'humidité de l'air redeviennent normaux ou lorsque la période de chauffe est terminée.

Nettoyage et entretien des sols en stratifié

Dans le cas d'un encrassement normal, pour le maintien propre, il suffit de balayer, de passer l'aspirateur ou de passer une serpillière légèrement humide dans le sens longitudinal des lamelles. En cas de fort encrassement, il est possible de verser un détergent pour sol dans l'eau de nettoyage. L'humidité superflue doit être immédiatement récupérée. Si le sol est nettoyé avec de l'eau, il faut veiller à ce que la serpillière soit bien essorée ou seulement humectée par pulvérisation. Il faut éviter toute eau stagnante sur la surface du sol en stratifié pour empêcher tout gonflement du revêtement. Ne nettoyez jamais le sol humide et ne versez jamais de l'eau directement sur le sol. Enlevez les taches immédiatement. N'utilisez aucun polish ni cire pour l'entretien. N'utiliser que les produits d'entretien et de nettoyage recommandés pour les revêtements en stratifié. Dans tous les cas, il faut tenir compte des conseils d'entretien particuliers du fabricant.

Nettoyage et entretien pour PREMIUM CLICK — parquet fini, vitrification type pont de bateau

Il faut n'utiliser que des produits de nettoyage et d'entretien recommandés pour les parquets finis avec surface vitrifiée.

L'entretien courant se fait avec une serpillière, un balai ou un aspirateur. Si le sol est nettoyé avec de l'eau, il faut veiller à ce que la serpillière soit bien essorée ou légèrement humectée. Il faut toujours éviter l'eau stagnante sur le parquet afin d'éviter un gonflement du sol.

N'utilisez aucun polish ni cire pour l'entretien.

14. Sols de balcon en bois

Il se peut que les sols des balcons soient en mélèze de Sibérie. Ce résineux est très résistant aux intempéries et convient parfaitement à toutes les applications en extérieur.

Les caractéristiques particulières et les avantages du mélèze de Sibérie sont des cernes fins, peu de nœuds et une longue durée de vie. Pour cette raison, il n'est pas nécessaire de faire un traitement chimique du bois.

Le bois peut légèrement changer de couleur en raison des intempéries. Il se forme une patine gris argenté qui crée une auto-protection pour le bois. Si cette patine n'est pas désirée, il faut alors traiter le bois uniquement avec des huiles spéciales suffisamment pigmentées. Il est interdit de poser du gazon artificiel.

15. Plantations sur les balcons

Veillez à ce que la stabilité de vos balcons soit garantie afin qu'il n'y ait pas de danger pour les piétons. Les pots de fleurs ou les jardinières ne doivent pas être placés sans fixation sur le parapet du balcon. Le cas échéant, utilisez les supports prévus à cet effet. Les parties de plantes suspendues doivent être régulièrement taillées pour éviter d'endommager la façade et le revêtement du balcon.